63e ANNEE. — N° 33

DIMANCHE 18 MARS 1923

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Soviets à la foire de Lyon. — L'industrie britannique et les événements de la Ruhr. — Un revirement prochain paraît de plus en plus probable en Allemagne. — Nos dirigeants sont à leur façon, des « fraudeurs ». — Le peuple Français continue à tenir.

Les Soviets, répondant à l'appel adressé par le sénateur Herriot lors de son voyage à Moscou, ont décidé d'être présents à la Foire de Lyon.

Certains esprits veulent voir dans ce fait un événement de la plus grande importance.

Quelle est au juste la signification de cette initiative ?

Il est possible que les Soviets concluent à Lyon des affaires. Mais en quoi cela modifiera-t-il la situation présente ?

Depuis des mois et des mois, un peu partout en Europe, ils ont établi ou essayé d'établir des comptoirs pour y vendre... ce qu'ils pouvaient.

Mais ces faits ne prouvent nullement ni qu'ils aient beaucoup à vendre, ni qu'ils soient prêts à rétablir, sur les territoires qu'ils dominent, le minimum de garanties légales et juridiques nécessaire à la reprise d'une activité normale, indispensable surtout à l'aide étrangère.

Nous le montrions récemment, statistiques en mains : la production russe ne cesse de décroître et, malgré les immenses hécatombes de vies humaines, elle ne parvient pas à suffire aux besoins des populations échappées à la famine ou aux fléaux sociaux.

Quant au commerce et à l'industrie, ils sont entravés par des règlementations tracassières et des ingérences incessantes de l'Etat, sans en échange la moindre garantie, la moindre sécurité.

Au reste, les dirigeants bolcheviks eux-mêmes ne dissimulent plus que leur « expérience » a complètement échoué.

Ils attribuent, naturellement, la responsabilité de cette faillite, non à leurs propres erreurs, mais à la haine des étrangers.

Et cette déception, loin de les ramener au bon sens et les inciter à changer de méthodes, ne fait que les inciter à persévérer, à accentuer même le régime d'arbitraire et de violence qu'ils ont institué : ils ne veulent pas sombrer dans la faillite du régime politique qu'ils inaugurèrent pour le malheur du peuple russe.

Sachons nous résigner à attendre des temps plus propices.

⁂

Le supplément commercial du *Times* publie un article sur *La Ruhr et les Industries britanniques*, qui contient des faits très intéressants, encore que l'auteur de l'article se propose de montrer que l'activité actuelle de l'industrie britannique, due à l'occupation de la Ruhr, ne sera que passagère.

Si, dit l'auteur de l'article, les prédictions des gens naïfs qui ont cru que l'occupation de la Ruhr aurait pour effet d'amener une grande et lucrative période pour les houillères et la métallurgie anglaises, ne se sont pas entièrement réalisées, « les preuves fournies par une hausse générale des prix du charbon et du fer indiquent une réalisation partielle ».

C'est là un premier point à noter. En voici un second :

En 1922, nous avons expédié à l'Allemagne directement 8.345 606 tonnes de charbon... contre 8.952 238 tonnes en 1913 et 817 877 tonnes seulement en 1921 ; aux Pays-Bas, nous n'avons pas expédié, en 1922, moins de 6.007.789 tonnes de charbon, contre 2.018 401 tonnes en 1913 et 1.787.678 en 1921. La conclusion est qu'une partie considérable du charbon consigné l'an dernier à la Hollande est éventuellement parvenue à des Allemands.

Les « pauvres Allemands » ont donc de l'argent, des livres sterling et des dollars, car la bonté britannique pour les Allemands s'arrête au montant des factures, qui doit leur être payé en livres sterling ou en dollars.

D'ailleurs, le supplément du *Times* le reconnaît explicitement.

Depuis l'entrée des Français dans la Ruh, dit-il, les plus forts achats de charbons anglais ont été faits par les grandes maisons, dont les intérêts dans l'industrie de la Ruhr sont d'*un caractère intime. On a découvert* que ces maisons possédaient à l'étranger des crédits considérables pour payer ces achats.

Les expressions *caractère intime* et *on a découvert* sont des trouvailles ! Il a fallu que les Allemands achètent, en 1922, 8.300.000 tonnes de charbons en Angleterre, pour que celle-ci découvre qu'ils ont à l'étranger des crédits considérables.

Voici une dernière constatation dont la valeur n'échappera à personne :

Les Allemands, dit l'écrivain, avec leur « *prévoyance* » habituelle ont détruit la plus grande partie du matériel à faire le coke du Nord et du Pas-de-Calais et de la Belgique, et dans aucune de ces régions, la production n'atteint encore le total d'avant-guerre.

L'intérêt de cet aveu gît dans l'expression *prévoyance habituelle*, qui montre que les Allemands savaient bien ce qu'ils faisaient en dévastant le nord de la France et voulaient — ils y ont réussi — prolonger la guerre au-delà de la guerre.

Cet aveu inconscient du supplément commercial du *Times* est bon à retenir ; personne encore n'avait si bien justifié l'occupation de la Ruhr.

⁂

La presse étrangère continue à faire état des intentions de négocier qui animerait désormais l'Allemagne.

Selon les *Daily News* des pourparlers se poursuivraient à Berlin entre les experts du gouvernement et les représentants de la grande industrie pour déterminer quelles garanties celle-ci serait prête à proposer pour les paiements en nature et en espèces. On songerait à attribuer aux Alliés 25 0/0 des actions des entreprises industrielles allemandes.

Le même journal ajoute que plusieurs feuilles allemandes insistent auprès du cabinet du Reich pour que celui-ci [illegible] la France [illegible] tion d'amour-propre pour rouvrir les négociations.

Il semble bien, en effet, que le problème qui retient avant tout la presse d'Outre-Rhin est celui de la possibilité d'une reprise de pourparlers entre Berlin et Paris.

D'une façon générale on paraît se rendre compte que l'Allemagne ne peut désormais attendre de secours de l'extérieur ; tout espoir d'intervention étrangère doit être abandonné.

De leur côté, les chefs des grands partis politiques du centre seraient intervenus auprès du chancelier pour l'engager à reprendre contact avec les dirigeants français.

Enfin, les industriels et les syndicats ouvriers de la Ruhr sont désormais persuadés qu'il faudrait entreprendre des conversations directes.

Au total, une tendance semble se faire jour de plus en plus en faveur d'un changement d'attitude, mais nul en Allemagne n'ose prendre la responsabilité de la première démarche.

Combien durera cette période d'hésitation et d'expectative ?

On ne saurait le dire. Toutefois l'attitude de ferme décision adoptée à Bruxelles par les gouvernements Français et Belge ne peut qu'inciter les Allemands à s'engager dans la voie de la capitulation.

⁂

Commentant l'autre jour, le récent débat de la Chambre sur les moyens d'enrayer les fraudes fiscales, le rédacteur financier du *Temps* développait avec raison cette idée que les Pouvoirs Publics sont à leur façon des fraudeurs.

La thèse n'est que trop juste. Elle est ainsi présentée :

La fraude n'est pas de caractère exclusivement fiscal. On ne doit pas en faire un grief seulement aux électeurs. Elle est inhérente aussi à l'exercice du mandat législatif. N'est-ce pas, en effet, frauder au regard du pays, que pratiquer une politique d'inégalité et de privilèges, que se refuser à des économies budgétaires possibles, à des réformes administratives, que persévérer dans cette erreur économique qui consiste à maintenir dans les attributions de fonctionnaires irresponsables des industries qui, confiées à des sociétés privées, rapporteraient à la collectivité des sommes bien plus considérables que n'en encaisse aujourd'hui l'Etat?

Frauder c'est fruster. Or, il n'y a aucun doute que, pour ces raisons, les pouvoirs publics frustrent le pays et par conséquent fraudent dans une plus large mesure encore que certains particuliers.

On a coutume de dire que l'exemple doit venir d'en-haut. Et c'est très exact.

Qu'attendent le Gouvernement et le Parlement pour donner au pays l'exemple de discipline civique qui s'impose plus que jamais à l'heure actuelle ?

⁂

Heureusement pour nous, le peuple de France n'est pas à l'image de ses maîtres, grands ou petits.

Comment n'être pas frappé, en effet, du contraste qui les sépare ?

D'un côté, c'est le règne de l'incohérence, de l'hésitation, de l'indécision, on pourrait presque dire de l'incurie. De l'autre, c'est le spectacle d'une volonté calme, ferme, tenace, d'un labeur incessant, patient, énergique.

En vain, les déceptions cruelles, se sont abattues sur le peuple français : elles ne l'ont pas découragé ; il conserve une noblesse amère, une fierté meurtrie. Il *tient* dans l'après-guerre, comme il sut *tenir* tout au long des hostilités : sans défaillance avec, pour seul but, le triomphe sur l'anarchie tant intérieure qu'extérieure.

Aucun autre peuple au monde n'offre le spectacle d'un pareil *cran*.

Et c'est peut-être pour cela, pour cette attitude quasi-héroïque, que tant et tant de jalousie et d'envie se sont accumulées à l'étranger à notre adresse.

Que serait-ce si nos chefs reflétaient mieux la tenue du pays !

Puisse du moins le peuple de France restait ce qu'il est !

M. D.

Faits et Documents

Occupation allemande
Occupation française

Les gouvernements français et belge sont tombés d'accord, on le sait, pour traiter désormais l'Allemagne, [illegible] la France [illegible] L'heure est donc particulièrement opportune pour évoquer certains faits historiques.

Un point surtout mérite de retenir l'attention : le parallélisme étroit que nos vainqueurs de 1870 établirent entre l'occupation et les paiements.

Signé le 10 mai 1871, le traité de Francfort stipulait entre autres choses :

1° que la France verserait une *indemnité de guerre* de cinq milliards à l'Allemagne ;

2° que l'Allemagne n'évacuerait le territoire français qu'après l'exécution intégrale des clauses du traité.

L'occupation portait sur dix-neuf départements, d'une superficie totale qui égale à peu près à vingt fois celle de la Ruhr.

Le jeu des échéances et des évacuations étaient minutieusement réglé.

a) dans les trente jours qui suivraient le rétablissement de l'ordre à Paris, un demi-milliard devrait être versé ; — de leur côté, les Allemands évacueraient trois départements (Somme, Seine-Inférieure, Eure).

b) dans le courant de l'année 1871, deux autres demi-milliards devaient être versés ; — des évacuations correspondantes de territoire étaient prévues.

c) un quatrière demi-milliard était à l'échéance du 1er mai 1872.

d) quant aux 3 milliards restant, la France avait jusqu'au 2 mars 1874 pour les régler par paiements échelonnés.

Naturellement le dernier soldat allemand ne devait quitter la France que lorsque celle-ci aurait acquitté le dernier centime de l'*indemnité de guerre*.

Une stipulation de l'article 7, relative à l'évacuation, mérite encore de retenir l'attention. Elle dit :

« L'évacuation des départements de l'Oise, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Seine, ainsi que celle des forts de Paris aura lieu *aussitôt que le Gouvernement Allemand jugera le rétablissement de l'ordre, tant en France qu'à Paris, suffisant pour assurer l'exécution des engagements contractés par la France.* »

⁂

Telles étaient les conditions draconiennes de l'Allemagne, qui espérait bien par leur moyen abattre la France pour de longues, longues années, un demi-siècle peut-être.

Ces conditions — faut-il le rappeler ? — notre pays dut les subir sans les discuter.

Et après l'invasion des barbares, elle dut prendre son parti de l'occupation du *quart* environ du territoire national.

Ce que fit la France par la suite ?

Chacun le sait : non seulement elle eut à cœur de faire honneur à ses engagements, à *tous* ses engagements, mais dès le 5 septembre 1873, le dernier million était versé (six mois avant le terme prescrit au traité de Francfort, dix-huit mois avant le terme fixé par une convention annexe de 1872). Onze jours plus tard, le 16 septembre 1873, le dernier soldat allemand devait en conséquence franchir la nouvelle frontière française.

Ainsi dès 1873, deux et demi après la signature de la paix, la France se libérait complètement vis-à-vis de l'Allemagne qui lui avait octroyé jusqu'en 1875.

⁂

Faut-il maintenant établir un parallèle avec la guerre de 1914 ?

Le traité de Versailles ne ressemble guère au traité de Francfort !

L'un nous ravissait des provinces foncièrement françaises, que l'autre s'est borné à restituer.

L'un prévoyait une *indemnité de guerre* ; l'autre ne prévoit que des réparations de dommages.

L'un instituait l'occupation du quart du territoire français ; l'autre s'en remet à la bonne foi, à l'honnêteté, à la loyauté allemandes...

Comment nous avons été récompensés de notre mansuétude ? On ne le sait que trop ! Quatre ans et demi après l'armistice nous n'avons, pour autant dire, rien reçu et nous sommes contraints, non seulement pour obtenir enfin quelques réparations, mais même pour assurer notre sécurité sérieusement menacée, de procéder à notre tour à l'occupation de la Ruhr.

L'Allemagne victorieuse n'aurait [illegible] ; elle nous aurait traités comme en 1870 : impitoyablement !

Nous allons appliquer au Reich ces propres méthodes : soyons persuadés qu'il les entendra et... s'inclinera !

M. D.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

Nouvelles mesures

Le général Danvignes, commandant nos troupes dans le secteur de Dusseldorf, vient d'ordonner à l'ober-directeur des Postes de Dusseldorf d'avoir à évacuer tous les locaux des P. T. T.

Cette évacuation devra être faite immédiatement par les services allemands. Les fonctionnaires allemands qui habitent dans ces locaux avec leurs familles ont un délai de 4 jours.

Arrestation à Dusseldorf

La *Gazette de Francfort* annonce que les autorités militaires françaises ont mis en état d'arrestation, Mme Ludhort, femme d'un membre du Reichstag.

Répression des actes de sabotage

Trois Allemands ayant tenté de s'introduire dans le dépôt de machines de Recklinghausen, malgré les sommations des sentinelles, celles-ci ont tiré et les trois Allemands ont été tués.

Le paiement des salaires des cheminots grévistes

La sûreté belge de Duisbourg a découvert un bureau pour payer les salaires des cheminots grévistes installés dans un bâtiment annexe de la mairie de Duisbourg. Une somme de 10 millions de marks a été saisie. Huit cheminots qui se trouvaient dans le bureau à l'arrivée des policiers et qui étaient munis de faux papiers ont été arrêtés.

Les Etats-Unis approuvent

On lit dans le New-York Hérald » :

« Dans un communiqué officiel, le gouvernement des Etats-Unis a fait connaître le 15 mars, que la France et la Belgique avaient le droit de lever des taxes dans la Ruhr. Cette déclaration ruine les espoirs des Germano-Américains qui comptaient sur une intervention de la Maison-Blanche en faveur de l'Allemagne. »

L'ex-kaiser réclame ses compensations

Les hommes d'affaires du kaiser ont envoyé une protestation au gouvernement prussien contre le délai apporté pour faire parvenir à l'ex-kaiser les compensations qui lui sont dues à la suite de son abdication.

On croit que la décision prise par le gouvernement bavarois d'allouer une assez forte compensation à la famille des Wittelsbach a décidé les avocats de Guillaume II à protester auprès du gouvernement prussien.

De l'argent russe venu par Berlin

Debdeck, secrétaire des Jeunesses communistes belges, un des militants arrêtés pour l'affaire du complot, a avoué que son groupement a reçu de l'argent de Moscou, par l'entremise de Berlin, pour faire de la propagande chaque fois qu'une grève éclate en Belgique.

Les Soviets à la Société des Nations

Suivant un télégramme reçu par la délégation commerciale russe, le commissariat des affaires étrangères du peuple annonce officiellement que, voulant diminuer le fardeau que la guerre impose aux travailleurs du monde, le gouvernement des soviets participera à la conférence internationale convoquée par la Société des Nations dans le but d'étudier l'extension des principes du traité de Washington à tous les pays qui n'ont pas signé ce traité.

La tenue des officiers

Le ministère de la guerre vient de résumer dans une circulaire adressée aux diverses autorités militaires et qui devra être communiquée à tous les officiers, les principaux textes réglementant la tenue des officiers.

Il est rappelé que les nouveaux effets, pour les officiers généraux et à partir du 1er octobre, pour les autres officiers.

Tirages financiers

VILLE DE PARIS 1865

Le n° 79.248 gagne 150.000 fr.
Le n° 455.497 gagne 50.000 fr.
4 n°s gagnent chacun 10.000 fr. : 267.038 302.889 436.098 594.043
5 n°s gagnent chacun 5.000 fr. : 120.320 170.449 251.473 521.414 556.499
10 n°s gagnent chacun 2.000 fr.
5.192 n°s sont remboursables au pair.

Chambre des Députés

Séance du 15 mars 1923

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet ayant pour but de réprimer la hausse illicite sur les loyers. M. Raynaldi, rapporteur, expose le but du projet : mettre fin au conflit entre les propriétaires et les locataires par la fixation d'un prix limite. Le projet consiste à majorer la valeur locative de 1914 à raison de : 1° l'augmentation des prestations d'impôts, à l'exception de l'impôt cédulaire et l'impôt foncier ; 2° l'augmentation du coût des travaux d'entretien et de la représentation du dépérissement, cet élément calculé sur la base de 10 0/0 de la valeur locative de 1914, déduction faite des prestations et des impôts alors existants, lesquels 10 0/0 subiront une majoration d'après le coefficient d'augmentation du prix des travaux ; 3e l'augmentation du taux du loyer de l'argent. Cet élément devra être déterminé en multipliant par 20 le surplus de la valeur locative, en attribuant au capital un intérêt de 7 0/0.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain matin.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute et vote le projet de loi tendant à faciliter, par des avances de l'Etat, la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes.

La Chambre discute le projet de loi portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Séance du 16 mars 1923

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du projet relatif aux loyers. M. Guibal demande qu'on permette aux intéressés de s'expliquer devant le juge.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute les interpellations sur la hausse des sucres et des denrées de première nécessité.

M. Raynaldy donne des détails techniques sur le mécanisme du marché des sucres. Il réclame une enquête et des poursuites contre les coupables.

La suite de la discussion à laquelle prennent part MM. Colrat, de Moro-Giafferi, Macarez, est renvoyée à vendredi prochain. Des demandes d'interpellation sur la Banque industrielle de Chine et sur le maintien sous les drapeaux de la classe 1921 sont ajournées.

Sénat

Séance du 15 mars 1923

Le Sénat reprend la discussion de la loi militaire.

M. Jenouvrier dépose un amendement portant que les membres du Parlement doivent, en cas de mobilisation, suivre le sort de leur classe. L'amendement est renvoyé à la Commission. L'article 59 (versement des hommes dans le service auxiliaire et réforme) est voté. Un amendement portant que les candidats à la gendarmerie devront justifier de 5 ans de service militaire, est voté.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

Séance du 16 mars 1923

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi militaire. Les derniers articles et l'ensemble du projet sont votés.

CHRONIQUE LOCALE

A nos Lecteurs

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que, très prochainement, le *Journal du Lot* reparaîtra, d'une façon régulière, sur quatre pages.

Lebureau plaisante !

Ces jours derniers, le journal le *Matin* narrait avec humour, et avec regret, un fait qui ne fait pas honneur au Lebureau : des tracts sont distribués, des affiches sont placardées, des sociétés sont créées pour les [illegible] encourager, récompenser

Et c'est à ce [illegible] Lebureaux se montrent presque [illegible] lents à l'égard des personnes qui s'intéressent à ces familles, et souvent aussi, à l'égard des représentants de ces familles.

Le fait s'est passé à la direction des affaires départementales, 2e bureau, natalité, à l'annexe de l'Hôtel de Ville, rue Lobau, à Paris.

Un citoyen se présente et demande au sous-chef de bureau :

« Combien de temps faut-il, messieurs, à une mère qui vient d'avoir son troisième enfant, pour toucher la prime de 300 francs que lui accorde le règlement voté par le conseil général de la Seine ?

Le sous-chef de bureau répond :

— Pour qui cette question, monsieur ? Pourquoi cette question, monsieur ? Et quel est l'intérêt de cette question, monsieur ?

Bien qu'un peu abasourdi par l'interrogatoire de ce fonctionnaire que vous veniez interroger vous-même, vous tentez une explication. Une dactylographe, un secrétaire veulent vous répondre. Mais, impératif, le sous-chef ordonne :

— Vous n'avez pas d'explication à donner à monsieur.

Et il ajoute :

— La prime, monsieur, est donnée quand elle doit l'être, après le temps qu'il faut. Et puis, voyez donc le chef de bureau ; vous vous expliquerez avec lui. Suivez-moi, monsieur.

Et vous suivez. Devant la porte, vous attendez. Dix minutes passent.

— Le chef va venir. Attendez encore, monsieur.

Vous attendez dans un couloir où sifflent tous les vents. Vingt minutes plus tard, vous partez car le chef n'est pas venu. »

⁂

C'est ainsi que Lebureau, malgré tous les règlements, tous les tracts et affiches, malgré tous les appels de sociétés philanthropiques, malgré même les décisions des pouvoirs publics, les décrets du Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance sociale, se comporte à l'égard des mères de famille.

C'est à Paris que cela s'est passé : nous voulons croire que dans les départements cela se passe différemment. Nous n'en sommes pas certain, car Lebureau est Lebureau partout et il est des services d'assistance où quelquefois un contrôleur constaterait bien des choses !

Mais à Paris, Lebureau est tout-puissant : il croit l'être, du moins, jusqu'au jour où, comme l'on dit, il tombe sur... un bec de gaz !

Eh ! sans doute, il n'est pas agréable à un chef de bureau d'être dérangé pour donner des renseigne-

ments sur son service qu'il ne connaît pas, surtout quand ceux qui viennent le déranger sont de timides mamans qui vont chercher la légère allocation qui leur est octroyée pour mieux soigner leur bébé.

Mais ces Lebureaux-là ne sont pas intéressants ; aussi bien, à l'Hôtel de Ville de Paris, ils ont des questions autrement importantes à traiter que celles relatives à la maternité.

⁂

Notre confrère les *Informations Parisiennes* prouve, en effet, que ces messieurs sont fort occupés à rédiger, à publier des circulaires d'un intérêt plus palpitant que la question des primes pour les mamans de nombreuse famille.

Un document publié et affiché intime tout simplement « aux détenteurs de grenouilles » :

1° « d'indiquer les lieux de provenance et de destination des grenouilles ;

2° d'établir le poids et l'état-civil des grenouilles. »

On pouffe de rire en lisant un pareil document : mais le Lebureau qui est chargé de cette « mission » ne rit pas, lui ! Et il est même probable qu'il préfère s'occuper de cette question de batraciens que des mamans et de leurs bébés !

Les batraciens ne réclament rien ; ils ne vont pas aux renseignements, par conséquent, ils ne dérangent pas M. Lebureau pour toucher une prime.

Lebureau touche ses appointements, et c'est tout ce qu'il demande. Et puis, il dit : « Ce n'est pas le public qui est fait pour moi, c'est moi qui suis créé pour le public. Au surplus, ce n'est pas le public qui me paie. C'est le caissier. »

Mais avec quel argent ? N'est-ce pas avec celui du public ?

LOUIS BONNET.

A la Chambre

A la séance du 9 mars, M. Delport, député du Lot, est intervenu au cours de la discussion des interpellations sur la hausse du sucre et des denrées de première nécessité.

Nous reproduisons ci-dessous, d'après l'Officiel, les paroles de M. Delport.

M. Delport. — Vous ne ferez jamais diminuer le prix du pain, si vous n'encouragez pas la culture paysanne. Les paysans travaillent seize et dix huit heures par jour. Ceux qui font venir le blé entendent qu'on le leur paye ce qu'il vaut. (*Très bien ! très bien !*)

Nous sommes obligés d'en acheter à l'étranger à qui nous le payons le double. Pourquoi ne pas encourager le paysan !

M. Rhul. — Nous sommes d'accord.

M. Delport. — Pourquoi ne pas lui payer le blé ce qu'il vaut ?

Ceux qui se plaignent de l'augmentation du prix du pain sont ceux qui voudraient tous les produits agricoles pour rien. (*Mouvements divers*).

Qu'ils viennent donc à la campagne labourer et travailler, ils seront plus heureux qu'à la ville.

Vous avez attaqué le ministre. (*Exclamations*). Je suis heureux de l'occasion que vous me donnez de le défendre au nom des populations agricoles que je représente ici. (*Très bien ! très bien !*)

Depuis que M. Chéron est ministre de l'agriculture, le courage est revenu dans nos campagnes. Mais nous voyons les produits agricoles baisser de prix, alors que les produits manifacturés montent. Il faut que le paysan soit payé de son travail. Venir à la ville, être fonctionnaire, gagner beaucoup d'argent, c'est là une perspective qui fait quitter la terre. On a créé des comités de retour à la terre. On aurait dû plutôt instituer des comités de maintien à la terre. (*Applaudissements*). Il est difficile de faire revenir les gens à la campagne, quand, dans les villes, ils ont tous les plaisirs, et que, d'autre part, on ne les encourage pas, par des prix rémunérateurs, à cultiver la terre. (*Mouvements divers*).

M. Rhul. — Je ne veux pas résoudre la question aussi facilement que vous l'avez fait.

Je crois que je prends aussi bien que vous la défense des cultivateurs...

M. Delport. — Je vous respecte beaucoup, mais vous n'êtes pas compétent. (*Exclamations sur divers bancs*).

M. Rhul. — Dans tous les cas, toutes les batteries que peut avoir braquées M. Chéron ne m'empêcheront pas de faire mon devoir et de dénoncer ici cette politique de la vie chère qui, en ce moment, risque de provoquer des troubles graves dans tous les milieux.

M. Delport. — Allons donc !

M. le ministre de l'agriculture. — Faites comme moi, monsieur Delport, gardez votre bonne humeur. (*Sourires*).

M. Laudier. — Il ne suffit pas d'avoir de la bonne humeur, il faut également avoir de la bonne foi.

M. Delport dit qu'il faut que le paysan vende son blé à un prix rémunérateur. Nous ne sommes pas ici, les uns et les autres, plus spécialement les défenseurs des ruraux ou des citadins. Mais je vous pose une question, monsieur Delport, à vous qui prétendez que le paysan doit vendre son blé à un prix rémunérateur.

Voulez-vous me dire quel a été, cette année, le prix rémunérateur du blé ? Est-ce le prix de 70 fr. qui a été pratiqué à l'ouverture de la campagne (*Interruptions au centre*) et auquel les petits cultivateurs ont dû céder leur blé ou celui de 100 fr. pratiqué à l'heure actuelle, qui ne profite qu'aux grands propriétaires et aux spéculateurs ?

M. Delport. — Vous avez dit que j'étais de mauvaise foi.

M. Laudier. — Non, j'ai dit qu'il fallait être de bonne humeur et de bonne foi. C'est, du reste, à M. le ministre de l'agriculture que je m'adressais.

M. Delport. — Cultivateur, et m'occupant de la culture, je défends le paysan, qui nourrit la nation par son labeur et son travail, qui, lui, n'a aucune retraite dans ses vieux jours. Comme je l'ai dit, tous les produits agricoles ont baissé de prix ; du côté manifacture, tout augmente. Cela ne peut durer et, défenseur des paysans, je dis à la Chambre : Occupons-nous des cultivateurs, encourageons nos paysans par tous les moyens, voilà la meilleure des politiques.

M. Chaussy. — Et les planteurs de tabac ?

M. Delport. — Je défends aussi les planteurs de tabac, dont le gain est trop faible. Et il y a dix-huit ans que je les défends et je les défendrai jusqu'au bout. (*Très bien ! très bien !*)

Rien ne m'a fait changer jusqu'à présent, et rien ne me fera changer. Qu'il s'agisse de défendre les planteurs ou les cultivateurs proprement dits, vous me trouverez toujours à mon poste. Je connais la question et je ne me mêle pas de celles que je ne connais pas. (*Très bien ! très bien !*)

Votes de nos Députés

Sur la motion de M. Andrieux tendant à l'ajournement du projet concernant la fixation du nombre des députés jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le mode de scrutin, les députés du Lot ont voté.

Pour : MM. Delport, Delmas.

Contre : M. le prince Murat.

La Chambre a repoussé par 399 voix contre 126.

⁂

Sur le scrutin relatif au projet gouvernemental, dit « le statu quo » concernant la fixation du nombre des députés pour la 13e législature, les députés du Lot ont voté : *Contre.*

La Chambre a repoussé par 459 voix contre 78.

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume a été attribuée au soldat Ausset, Joseph, du 11e d'infanterie, originaire de Gréalou.

Tabacs

M. Roustit, commis de culture des tabacs de 2e classe dans la direction de Cahors est élevé à la 1re classe.

Perception

M. Broquin, percepteur de Prudhomat, appelé en qualité de percepteur de 2e classe, 1er échelon à Condé-sur-Ifs (Calvados) et non installé, a été nommé en la même qualité à la perception de la Ferté-Loupière (Yonne) : permutation.

Nos compatriotes à Paris

Léon Lafage présentait l'autre jour, avec son humour habituel, le Barde Quercynois bien connu des lecteurs du « Journal du Lot », A. Lagaspie.

Les Lotois de Paris comptent parmi eux un favori d'Euterpe, dont les dernières compositions ont fait sensation et ont été fort applaudies dans nombre de Concerts et de Cinémas de la Capitale. Citons parmi les plus remarquées : *La Reine des Reines* (caprice) *Invocation* (solo de violon) ; *Dernière Pensée* (Rêverie) ; *Gitana* (valse) ; *La vallée du Lys* (fantaisie).

Notre ami A. Aldebert, c'est le nom du compositeur déjà célèbre, a arrangé également une bourrée fort entraînante et fort goûtée des Sociétés Lotoises dans leurs matinées mensuelles.

Du chant, de la musique et de la poé ie, c'est toujours de l'esprit Quercynois, de l'air des rives du Lot, du charme, de la joie, du pays. Poète et compositeur, vous nous distrayez, vous nous honorez, nous vous remercions.

Jean de LARAMIÈRE.

Comité départemental d'hygiène sociale et de défense contre la tuberculose

La conférence que M. le Docteur Bénech devait faire au théâtre de Cahors, samedi 17 mars, est ajournée.

A la Poste

Le public qui se rend à la Poste de notre ville, a constaté avec plaisir que dans la salle d'attente, l'Administration a fait installer deux magnifiques bancs sur lesquels le client peut attendre soit une communication téléphonique, soit son tour pour se présenter devant un guichet.

Cette installation est du meilleur goût et a été appréciée du public qui serait tout à fait enchanté si les plumes mises à sa disposition avaient toujours deux becs, si l'encre était moins blanche, et si le buvard séchait un peu mieux.

Allons, encore un petit effort et tout sera pour le mieux !...

L. B.

Sur les Allées

Ce n'était ni un ouvrier, ni un paysan : il passait à bicyclette, à grande allure, sur les Allées Fénelon. Un citoyen l'interpelle : « Eh ! monsieur, voyez la pancarte affichée sur les murs du lycée. » Il n'avait qu'à se retourner, il l'aurait vue et lue.

Il ne se retourna que pour crier au citoyen le mot illustré par Cambronne.

C'est pourquoi, puisque les Allées Fénelon sont interdites à tous les conducteurs de véhicules de toutes sortes, il faudrait que les procès-verbaux fussent dressés indistinctement à tous les conducteurs de ces véhicules. Pas de classe, pas de catégorie. Au contraire, plus le délinquant est sélect, plus il est fautif, car ce qu'un gamin, ou un campagnard peuvent ignorer concernant les règlements de la ville, le délinquant sélect n'en ignore aucun, il les enfreint par plaisir.

Qu'on fasse la chasse, sans exception, à tous les conducteurs de véhicules qui traversent les Allées Fénelon, telle doit être la consigne !

L. B.

Grand gala lyrique au bénéfice de la « Caisse des Ecoles »

C'est définitivement mercredi, 21 mars, à 8 heures 1/2 du soir, qu'aura lieu au *Palais des Fêtes* la représentation de « Mireille », donnée au bénéfice de la Caisse des Ecoles.

Cette soirée de Gala, placée sous la présidence d'honneur de M. le Préfet du Lot, de M. le Maire, de la Municipalité de Cahors, et de M. l'Inspecteur d'Académie, promet d'être un vrai régal artistique.

« Mireille » sera représenté en entier, et chanté par une troupe d'éléments de tout premier ordre, avec le gracieux et bienveillant concours de :

Mlles les élèves-maîtresses de l'Ecole Normale d'Institutrices,

Les élèves du lycée Gambetta de Cahors, qui chanteront tous les chœurs,

Les plus jeunes élèves du lycée de jeunes filles de Cahors, pour les danses.

Au deuxième acte, grande farandole Provençale, minutieusement réglée par Mlle Bardyère, Professeur au lycée, dansée par les plus jeunes élèves du lycée de jeunes filles, avec chœurs chantés par les élèves-maîtresses de l'Ecole Normale d'Institutrices et les élèves du lycée Gambetta, accompagnés de l'Orchestre Symphonique au grand complet, sous l'habile direction de son chef, M. Gustave Barreau.

Au piano d'accompagnement, M. Louis Crassous, chef de musique de 1re classe, qui a bien voulu prêter son gracieux et bienveillant concours.

Les organisateurs de ce grand Gala Lyrique, qui n'entendent donner des soirées que lorsqu'il s'agit d'œuvres de bienfaisance (avec le seul souci de l'art), n'ont rien négligé, pour donner entière satisfaction au public, qui aime et veut du beau spectacle.

La location est ouverte dès à présent, au *Palais des Fêtes* où il est prudent de retenir sa place.

Pour tous les détails relatifs à cette soirée, consulter l'affiche du jour.

Pour les ouvriers des tabacs

M. le Directeur général des Manufactures des Tabacs, vient de décider que le salaire des ouvrières du Magasin de Cahors sera fixé à 9 fr. 50 et non à 6 fr. 50, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro.

Société d'agriculture du Lot

Destruction des mauvaises herbes

Sous les auspices de la Société d'Agriculture et de l'Office Agricole des essais de destruction des mauvaises herbes dans les champs de blé, avec l'acide sulférique dilué, auront lieu le mercredi, 21 mars, de 15 h. à 18 h., chez M. Reilhé, à Englandières, à 100 mètres de la Station de Pradines.

Les agriculteurs sont invités à assister à ces essais au cours desquels toutes explications pratiques seront données.

Nota : Au cas de mauvais temps au jour fixé, les essais seront remis au lendemain même heure.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de notre compatriote M. Abel Vialard, ancien élève du lycée Gambetta, gendre du regretté M. Vincens, entreposeur des tabacs, receveur de l'enregistrement à Bourg-sur-Gironde, décédé à Bordeaux, à l'âge de 46 ans.

Ses obsèques ont eu lieu à Catus, son pays d'origine, dimanche dernier.

Nous adressons à Mme Vialard, à la famille nos sincères condoléances.

Par la fenêtre

Vendredi soir, vers 9 heures, peu avant la représentation théâtrale qui avait lieu au Palais des Fêtes, un artiste, M. Bénédic, voulant satisfaire un besoin, ouvrit la fenêtre qui donne sur la cour de la station des haras.

Il enjamba le rebord de la fenêtre et crut se placer sur une terrasse : malheureusemnt ce n'était qu'un toit en ardoises qui creuva sous le poids de M. Bénédic. Celui-ci fut précipité d'une hauteur de 5 mètres environ et tomba dans la cour.

On accourut à son secours : relevé, le blessé fut conduit à la pharmacie Orliac où il fut constaté qu'il n'avait qu'une blessure à un doigt de la main gauche, quelques contusions au bras et à l'épaule gauche et à la tête : contusions toutes superficielles.

Malgré cette chute qui aurait pu avoir des conséquences irréparables, M. Bénédic tint à jouer son rôle dans la pièce « Fleur de Béarn », rôle qu'il tint, du reste, avec beaucoup de talent.

Cambriolage

Une villa appartenant à M. Breil, quincaillier, sise à Labeyne, a reçu la visite de cambrioleurs qui ont fracturé la porte d'entrée et ont emporté divers objets. Une enquête est ouverte.

Plainte

Plainte a été portée au Parquet de Cahors par Mme Bonnefous, demeurant à Pechrouly (Luzech) âgée de 64 ans, contre des individus qui, pendant la nuit, brisèrent à coups de pierres les fenêtres de la maison. Une enquête est ouverte.

Viande avariée

Nous avons annoncé qu'une instruction était ouverte par le Parquet de Cahors contre un marchand de bestiaux, Germain A..., qui avait expédié à Paris 2 quartierss de viande avariée, quartiers qui furent saisis par le service sanitaire de Paris.

Germain A..., interrogé, avait déclaré que les 2 autres quartiers avaient été enfouis. Invité à montrer l'endroit où ils les avait enterrés, Germain A... accompagna les agents enquêteurs, prit une pioche et se mit en devoir de déterrer la viande.

Ce travail ne lui convenait pas, puisqu'au bout d'un moment, il refusa de continuer à creuser. Il eut été cependant très intéressant de savoir si les 2 quartiers de viande avariée avait été enfouis. Chacun comprendra pourquoi, car s'ils ont été enfouis, on doit les retrouver, et si on ne les retrouve pas, où sont-ils passés ? Les a-t-on vendus et fait manger au public ?

On le voit, la question est très intéressante. Germain A... sera poursuivi devant le tribunal correctionnel.

Au Palais des Fêtes

« Fleur de Béarn » a été jouée vendredi soir dans la salle du Palais des Fêtes, en présence d'une foule nombreuse.

Les artistes ont interprété avec art l'œuvre délicate et pleine de charme de M. de Lagor : le public les a maintes fois applaudis. Le chant des « montagnards » a obtenu un vif succès.

Accident

Samedi matin, à l'arrivée du train de 10 h. de Capdenac, un jeune ouvrier travaillant sur la voie, aux aiguilles du Pont de fer, a été heurté par le train.

Le malheureux ouvrier, nommé Miquel, âgé de 18 ans, demeurant à Cabazat, a eu les deux jambes coupées.

Il a été transporté à l'hôpital, où l'amputation des deux jambes a été considérée comme inévitable.

Comité de la lavande

Le Comité de la lavande a organisé une exposition de sachets et de flacons de lavande dans le magasin de M. Bergougnoux, coiffeur, Boulevard Gambetta. L'installation est du plus bel effet, et le Comité de la lavande a su bien faire les choses pour que les touristes ne partent pas de Cahors sans apprécier les produits d'une culture nouvelle et qui promet d'être très intéressante pour les propriétaires du Lot.

Classes 1912-1913

Les hommes des classes 1912-1913 sont invités à assister à une réunion qui aura lieu samedi, 17 courant, à 9 heures du soir, salle du café de Bordeaux (1er étage).

Ordre du jour : Organisation d'un banquet.

Postes

M. le sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. vient d'autoriser la conversion en établissement de facteur-receveur de l'Etat de l'agence postale existant dans la commune de Biars.

Perdu

Il a été perdu de Pradines à Cahors deux bâches, l'une de charrette et l'autre pour petit véhicule. Les rapporter au bureau de police.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 16 mars 1923

Naissances

Tastayre, Roger, rue Brives, 1.
Vargues, Moïse, rue Wilson.
Mèges, André, rue Wilson.

Publications de Mariages

Cabanes, Louis, typographe, à Cahors et Pissis, Jeanne, s. p., à Aubin, (Aveyron).
Bornes, Alfred, chauffeur à Cahors et Galtié, Marie, couturière à Salviac, (Lot).
Vidal, Justin, négociant à Paris et Brixis, Marceline, s. p., à Cahors.
Toulouse, Félix, cultivateur à Cahors et Lompech, Jeanne, tailleuse à Cahors.

Décès

Montaudié, Jean, cultivateur, 72 ans, impasse de la Citadelle.
Monmayou, Catherine, veuve Bercegol, 72 ans, rue du Château, 25.
Blanc, Julie, veuve Mongrelet, 85 ans, Larroque.
Cerro, Antoine, 7 ans, rue du Château-du-Roi, 12.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

UNE GRANDE JOURNÉE SPORTIVE
(Dimanche 18 mars)

Gallia I, champion des Pyrénées (2e série) contre *Aviron Cadurcien I*

Championnat de 3e série :

Intime II contre *Aviron Cadurcien II*

Pour avoir attendu deux dimanches, Cahors n'a pas vraiment à se plaindre.

L'Aviron offre au public cadurcien le 18 mars, c'est-à-dire demain, deux passionnantes rencontres, qui, le beau temps aidant, vont attirer au Stade une foule considérable de spectateurs.

Nous venons de recevoir, en effet, du Comité des Pyrénées, avis que *le match de championnat* entre l'Intime II et l'A. C. II se rejouerait demain dimanche.

Voilà donc nos deux premières équipes fortement occupées; afin de permettre les deux rencontres, le match Gallia sera sifflé par M. Pasquier à 15 h. 30 très précises.

Le championnat commencera à 2 h. très précises.

Les équipiers seconds sont priés d'être au terrain à 1 h. 1/2 très précises.

Le prix des places est ainsi fixé :

Tribunes : 3 fr. ; Entrées générales : 2 fr. avec réduction de 50 0/0 pour MM. les Mutilés, les Militaires et les Enfants.

Tribunal correctionnel

Audience du 15 mars 1923

VAGABONDAGE

Le nommé Diffournet (Oswald-Jean) âgé de 34 ans, dont nous avons annoncé l'arrestation dans notre dernier numéro, est condamné pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique à 2 mois de prison.

INFRACTION

Pour infraction à la loi du 8 octobre 1919, relative au défaut de carte d'identité professionnelle, Pierre-Théodule Amouroux, 29 ans, représentant de commerce est condamné à 16 fr. d'amende.

POLICE DES CHEMINS DE FER

Pour infraction à la police des chemins de fer, le sieur Lemberger Abraham, 35 ans, tailleur, est condamné, par défaut à 100 fr. d'amende.

Situation agricole

L'*Officiel* publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Lot, au 1er mars 1923 :

« Le temps a été doux et pluvieux durant tout le mois de février ; de ce fait, les semis de céréales de printemps ne sont, à l'heure actuelle, que partiellement effectués. Les travaux de préparation pour le semis de plantes sarclées sont fort en retard. Les céréales d'hiver ont, en général, bon aspect, quoique, par endroits, envahies par les mauvaises herbes. Par suite de l'humidité excessive du sol, les hersages et nitratages de ces céréales n'ont encore été exécutés dans aucune région. »

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 mars

Pathé-Revue *(documentaire).*

LE CRIME DU BOUIF, l'hilarante Comédie interprétée par TRAMEL (6 parties)

VINGT ANS APRÈS, 1er épisode.

Pour les cheveux

L'**Onde OPOP** assainit les cheveux, les rend résistants, flous et brillants, conserve indéfiniment leur couleur naturelle, même à ceux qui sont teints, et assure la durée de l'ondulation Marcel pour plusieurs mois. — **POPOVITCH,** 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

La Démolition des Fortifs !

« Lamentations du Môme L'Affreux du Sébasto ! »

Ben vrai, c'est de la belle ouvrage :
Bon Dieu de Bon Dieu quel sal' fourbi.
Bougr's d' propr' à rien, bande de sauvages
Ripatons vernis, tas d'amphibi's !
Au lieu de créer de nouveaux asiles,
Tous ces typ's quinteux et poussifs
Qui opèrent à l'Hôtel-de-Ville
Nous démolissent les Fortifs !

Et pour fair' quoi ? de nouvell' rues,
Des sanatoria pour moutards,
Des Esquarres, des avenues,
Nids de cognes et de mouchards !
J'en ai mon pied, ma pauv' Niniche,
Ma gosseline aux chass' craintifs,
Dis : Où voudra-tu que l'on niche
Quand y aura plus de Fortifs ?

Pour nous, refileurs de Comète,
Pour nous, Sans Logis, Balochards,
De Panam, les Fortifs chouettes
Etaient le Bon Dieu dans le Parc !
On trouvait là, rien que des aminches,
Aucun flic n'y montrait ses tifs,
On était mieux que dans un guinche,
Sur les talus verts des Fortifs !

Et l'été, quell's chiques noces,
Dans les Fossés soir et matin !
On y voyait toute la soce
De Menilmuche et de Pantin !
Et ceux qu'avaient pris médecine,
Pouvaient poser leur purgatif,
De façon délicate et fine
Dans l'herbe verte des fortifs !

Là on pouvait saigner un pantre
Qu'un' Môme avait alléché.
D'un coup d' surin dans le ventre,
Il pouvait gueuler le miché !
C'est y Plac' de la Mad'leine,
Où Boulevard des Italifs,
Qu'on pourra percer les bedaines,
Quand y aura plus de Fortifs ?

Aussi, nous faisons mines grises,
Nous, les Loupeurs, nous les Costauds,
D'Aubervillers à la Ru' d' Venise,
D' la Place Maub' au Sebasto !
Quand la Inlot de la Chapelle
Défiera l' Frisé, pour le bon motif,
Où qu'ys iront vider leur querelle,
Quand y aura plus de Fortifs ?

Ah ! Sûr que maintenant la Rousse
Va nous piger, ô mes frangins !
Nous aurons bientôt not' frimousse,
Bertillonnée, Claquepatins !
Et puis, départ pour la Nouvelle,
Pour la Veuve à Deibler kif kif,
Paris ne sera plus sûr d' Vanve à Grenelle,
Quand y aura plus de Fortifs !

ARMAND LAGASPIE.

Catus

La Mi-Carême. — La Mi-Carême à Catus fut fêtée dimanche soir superbement et magnifiquement. Ces deux adverbes joints font admirablement.

Très nombreux étaient les travestis, masqués, pierrots, pierrettes, folies, arlequins, etc. Le coup d'œil sous la Halle était féérique. Ce n'était que ruissellement de paillettes et de couleurs.

Beaucoup de dames et de jeunes filles délicieusement costumées étaient ravissantes. Les fées, les arlequines, les folies, rivalisaient de bonne grâce et de gaîté.

Toute la jeunesse de Catus était déguisée. Remarqué particulièrement un Méphisto des plus réussis, rouge de pied en cap, portant avec élégance le costume du tentateur de Faust, poing sur la hanche et l'épée au côté.

Jusqu'à une heure très avancée de la nuit, sous la Halle archi-comble, tout le monde a dansé, sauté, aux sons d'un orchestre de choix.

C'est un beau succès pour un début et cela nous promet pour l'année prochaine, encore une journée de saine et bonne gaîté.

Match de foot-ball. — Dimanche dernier, l'équipe de foot-ball de Prayssac vint à Catus se mesurer avec l'Union Sportive Catussienne. Le match commencé à 2 heures ne fut fini qu'à 5 heures.

Malgré l'entraînement et une science du jeu que de longs mois avaient perfectionnés, l'équipe Prayssacoise ne gagna péniblement que de 1 point à 0 l'équipe Catussienne.

Pour nos joueurs, c'est un quasi succès, car n'oublions pas que la société l'U. S. C. n'est fondée que depuis 5 mois au plus.

L'Hospitalet

Réinhumation. — Lundi 12 mars, a eu lieu au cimetière de L'Hospitalet la réinhumation du soldat Maridat Lucien, grand blessé de guerre, décédé à l'hôpital de Manheim (Allemagne) en 1918.

Cette touchante cérémonie avait réuni autour de la famille, les nombreux parents et la totalité des habitants de la commune.

M. Pécourt, instituteur, a exprimé, en cette triste circonstance, des condoléances à la famille et adressé un dernier adieu à son ancien élève.

Puy-l'Evêque

Elections au conseil départemental de l'enseignement primaire. — Au nom du grand nombre d'instituteurs, nous nous permettons de signaler à nos collègues, le nom de M. Gipoulo, instituteur à Prayssac, comme candidat possible aux élections du Conseil départemental. Par sa carrière déjà longue, sa situation dans le personnel enseignant du département du Lot, ses nombreuses relations, ses notes professionnelles, et surtout l'estime et la sympathie dont il est entouré par tous ses collègues, tout cela le désigne aux suffrages des instituteurs du Lot.

Un grand nombre d'instituteurs.

Figeac

Pharmacie. — Dimanche 18 courant la Pharmacie Brousse rue Séguier assurera le service de la Pharmacie.

Foire du 15. — Voici les cours pratiqués. — Au foirail : bœufs d'atteleges, 2.800 à 3.400 fr. la paire ; veaux gras, de 4 fr. 50 à 5 fr. le kil. ; cochons gras, de 290 à 310 fr. le quintal.

A la halle : avoine prix variés de 35 à 35 fr. 50 l'hectolitre ; pas de blé, graines et fourrages de 7 fr. à 7 fr. 50 le cinquième.

Au marché de la volaille : volailles de 3 fr. 50 à 3 fr. 75 le demi-kil. ; pigeons de 4 fr. 50 à 5 fr. la paire ; œufs, 3 fr. la douzaine ; miel, 5 fr. le litre, beaucoup de marchands étalagistes vendant à des prix rémunérateurs car il y avait beaucoup de monde.

Vol. — A la halle une femme occupée à payer du miel a été soulagée de son portemonnaie par un pickpocket.

Banquet d'adieux. — Mardi avait lieu dans les salons de l'hôtel David le dîner d'adieu offert par la magistrature et les amis à M. Balmary, ancien Procureur de la république à Figeac, qui vient d'être nommé à Montauban.

Au dessert M. Faugère, avocat au barreau de Figeac, ouvrit la série des discours et en des termes éloquents exprima à M. Balmary combien étaient grands les regrets que son départ laissait à Figeac.

Ensuite M. Malrieu, président du siège en des paroles gaies et très humouristiques lui adressa ses compliments auxquels M. Balmary répondit à son tour.

M. Balmary laissera à Figeac le souvenir d'un magistrat intègre et très affable.

A l'instruction. — Nous avons relaté qu'à la date du 3 février dernier une rixe avait éclaté entre Jammes et Calmejeanne tous deux propriétaires à Espalieu commune de Calviac. Après une instruction laborieuse adroitement menée M. Dupuy, Juge d'instruction a inculpé Calmejeanne qui passera prochainement en jugement.

Cinéma. — Dimanche 18 mars en matinée et en soirée au Cinéma-Familia Figeac : Pathé-Revue ; « Jouets du Destin », Comédie dramatique en 5 parties ; « La Pochade », 10e épisode ; « Modern-Palace », Comique.

Cylindrages à vapeur. — Opérations probables pendant la semaine du 18 au 25 mars 1923.

Répandage et cylindrage sur les routes et chemins ci-après :

Canton de Lacapelle-Marival : Chemin de grande communication no 48 de 18 km. 530 (entre Lacapelle et la Remise Froide) ; de 24 km. 9 (entre Leyme et le Pendit) ; Chemin de grande communication no 39 de 21 km. 600 à 22 km. (entre Leyme et Aynac) ; Chemin de grande communication no 29 de 11 km. 228 à 11 km. 7 et 12 km. 5 à 13 km. (entre Rouquayroux et Prentegarde).

Canton de Bretenoux : Chemin de grande communication no 3 de 48 km. 520 à 48 km. 650 (entre Estal et Glanes) de 43 km. à 43 km. 600 (entre Glanes et Bretenoux).

Canton de Payrac : Chemin de grande communication no 12 de 77 km. 372 à 75 km. (entre Mareuil et et Lamothe-Fénelon) ; Chemin de grande communication no 21c de 3 km. 100 à 5 km. 300 (entre La Plane et Masclat).

Montredon

Accident. — Philippe Auguste, de Planca, s'était rendu au fond d'un ravin pour retirer du bois de chauffage qu'il avait chargé sur un char à bœufs. Au moment de partir, il se plaça derrière le char pour aider les bœufs à démarrer quand, brusquement, le timon du véhicule se cassa et le chargement, entraîné par la pente, passa sur le corps du malheureux cultivateur, lui occasionnant de sérieuses contusions.

Le docteur Rozières, de Bagnac, mandé en toute hâte, prodigua ses meilleurs soins au blessé.

Gourdon

Enseignement. — Mme Truel, née Malleville est nommée à Belmont près St-Céré. Nos félicitations.

Reconstitution d'un crime. — L'inculpé Guilhem, accusé d'avoir étranglé Bouygues, des Vitarelles, aux abattoirs de notre ville, en pleine nuit pour le voler a été extrait de la maison d'arrêt pour lui faire parcourir à nouveau le trajet suivi le soir du crime. Il l'a fait, en bonne compagnie comme on le devine, mais malgré l'évidence des faits il a continué à nier.

Les charges qui pèsent sur lui sont trop lourdes cependant pour amener le doute.

Lou Gorrit del Quercy. — La grande matinée de gala annuelle de la Société « Lou Gorrit del Quercy » fut donnée le 11 mars au Gymnase Municipal de la rue Huyghens.

Cette fête eut un succès inespéré, et de très bonne heure la vaste salle du Gymnase fut envahie par la foule. A l'heure fixée par le programme, l'Harmonie du Métropolitain entamait le concert par quelques-uns des meilleurs morceaux de son brillant répertoire.

M. Paul Strauss, ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociales, empêché, avait délégué son sympathique chef de Cabinet M. Domenger pour présider cette fête à laquelle assistaient également MM. Bouat, conseiller général du Lot, Garrigou, chef du Secrétariat Particulier du Ministre des Colonies, Lapeyre, président-fondateur de l'Union des Classes Moyennes, Mazeyrac, président des « Bétaillous de Paris », les délégués des Sociétés Lotoises, Meyzen, etc...

A 15 heures le cortège officiel accompagné du Bureau del « Gorrit » fit son entrée aux accents de la Marseillaise et prit place sur l'estrade. Aussitôt M. Bouttet, vice-président de la Société prit la parole pour excuser notre président d'honneur M. le sénateur Fontanille, retenu loin de nous par la maladie, et notre distingué président M. le Dr Ganiayre, appelé en hâte à son chevet, et remercié M. Domenger d'avoir bien voulu nous honorer de sa présence. Il retraça les buts poursuivis par le Gorrit et l'œuvre de la Société pour les Colonies de Vacances, et termina en faisant un appel au Gouvernement pour nous venir en aide et pria M. Domenger d'intervenir en notre faveur.

La parole fut ensuite à M. Domenger, qui en termes très simples remercia « lou Gorrit » du bon accueil qui lui avait été fait, et l'assura de tout son concours pour intervenir utilement auprès du ministre de l'Hygiène, lorsque le moment sera venu.

La partie officielle rapidement terminée fit place au concert si bien composé par M. Bouttet, président de la Commission des Fêtes. La partie artistique retint longuement l'attention de l'assistance qui applaudit vigoureusement les artistes qui défilèrent sous ses yeux.

Après le concert de gentilles quêteuses vendirent « la petite fleur du Quercy » au profit de la caisse de nos Colonies et sans arrêt, l'orchestre entama bientôt sous l'habile direction de M. Bonvoisin, les pre-

mières mesures d'un one-step qui furent le signal de l'ouverture du bal, qui se prolongea endiablé jusqu'à une heure fort avancée.

Le secrétaire :
R. AURICOSTE, fils.

Grand théâtre parisien. — Le directeur de ce merveilleux établissement, toujours soucieux de satisfaire les goûts du public gourdonnais nous annonce une brillante représentation pour les samedi 17 et dimanche 18 mars : « La Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ », grand drame biblique interprété par tous les artistes avec figuration spéciale d'enfants. « Les Rameaux » de Faure seront chantés par toute la troupe à la fin du premier acte.

Nous n'insisterons pas davantage, l'énorme succès de cette soirée obtenu dans les villes où a séjourné cette troupe laisse supposer que les spectateurs se presseront nombreux pour assister à ces deux belles soirées.

A noter que la pièce est intégralement jouée à chacun des deux spectacles.

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Meulet qui assurera le service après-demain lundi 19 courant.

Secteur Électrique de Gourdon

Monsieur L. CAZELLE, concessionnaire de l'énergie électrique de la Ville de Gourdon, a l'honneur d'informer la population qu'il est en mesure de desservir les usagers à l'éclairage électrique sous 8 jours après signature de la police d'abonnement et dans l'ordre d'inscription.

Pour la force motrice à partir de courant Avril.

Pour les abonnements ou tous renseignements s'adresser les jours non fériés au Bureau, de 10 heures à midi, à l'Usine Électrique de l'Arbre-Rond.

Pour le concessionnaire :
Le Chef de Secteur,
TROUVOT.

Dégagnac

A la commission des fêtes. — La commission des fêtes réunie dimanche sous la présidence de M. Fabre, maire, président d'honneur, a commencé d'élaborer le programme de la fête d'inauguration du monument.

M. Lamartinie, président effectif, en prenant la parole, commence par commenter la chronique de Dégagnac parue le matin dans le « Journal du Lot ». Il fait ensuite un appel pressant à la loyauté de tous les anciens combattants pour que cette fête se prépare et se célèbre dans l'union la plus complète.

Après un échange de vues, le programme suivant a été arrêté dans ses grandes lignes :

MM. le Préfet, le Sous-Préfet, le Conseiller général du canton et tous les parlementaires, sénateurs et députés, seront invités ainsi que deux ou trois anciens instituteurs de Dégagnac ;

Le matin, à 10 heures, messe de Requiem ;

A 11 h. 30, réception des invités ; à 12 h. 30, un déjeuner intime sera offert, sous forme de banquet, aux invités ; à 14 h. 30, inauguration du monument.

Nous adressons à M Lamartinie, qui a dirigé avec aisance et beaucoup d'à propos cette réunion, toutes nos félicitations.

Fécondité. — M. Richard Timoléon, propriétaire à Pech-Magre, possède une brebis d'une fécondité rare. Cette mère a fait 11 agneaux en moins de trois ans ; qu'on en juge par les mises bas : 3 mars 1920, 2 agneaux ; 23 décembre 1920, 2 agneaux ; 17 novembre 1921, 4 agneaux, dont un est mort le lendemain de la parturition ; 22 décembre 1922, 3 agneaux,

Ce cas de fécondité soutenue mérite d'attirer l'attention éveillée de M. Richard en vue d'une sélection dans la descendance de cette ovidée.

Salviac

Station de radiotéléphonie. — Le conseil municipal de Salviac toujours soucieux de donner plus de confort à la ville, a conçu le projet d'installer un poste de radiotéléphonie à la mairie de Salviac.

Sur l'instigation du sympathique secrétaire de la mairie de Léobard, M. Bordes, instituteur, un poste fonctionne déjà dans cette commune dans d'excellentes conditions. A Salviac, le public est très satisfait de cette heureuse initiative ; on pourra ainsi avoir les prévisions météorologiques, les cours de la Bourse et entendre les concerts symphoniques de la Tour Eiffel.

Vols de poules et de lapins. — Depuis une semaine les poulaillers du fond de la ville, faubourg de Salviac sont mis en coupe réglée par un malfaiteur qui s'empare des volatiles et des lapins avec une rare audace.

Nous croyons savoir qu'une surveillance des plus vigilantes est établie ; on est déjà sur une piste sérieuse et le voleur pourrait bien se faire prendre.

Imp. COUESLANT (*Personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Sourire de politesse ou sourire de joie?

C'est ce que vous guettez anxieusement sur le visage ami quand vous offrez

un cadeau de Pâques

Un merci joyeux vous accueillera si vous avez choisi votre présent

chez Mandelli

car lui seul expose des collections assez nombreuses pour qu'y figure à point nommé le beau bijou, le joli bibelot que votre affection désigne à votre choix comme

"le présent rêvé"

Venez donc visiter

L'EXPOSITION DE CADEAUX

MANDELLI
Cahors

DES CADEAUX QUI RESTENT

Dam

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

LES SANCTIONS

Le Reich et les industriels

De Berlin : On déclare dans les milieux parlementaires de Berlin que le gouvernement d'Empire aura, aujourd'hui, des entretiens avec les représentants de l'industrie au sujet des réparations.

DES PROPOSITIONS ALLEMANDES

De Washington : Le correspondant du *Chicago Tribune* prétend que le projet Hugues, relatif à une conférence d'experts financiers chargés de déterminer la capacité de l'Allemagne, pourra être repris et mis au point.

Le *Chicago Tribune* ajoute que des informations, reçues à Washington, disent que les nouvelles propositions du Reich ont été remises mercredi à la légation de France à Berlin.

Les dépêches de Berlin signalent que les offres allemandes dépassent le total de 40 milliards de marks-or.

On dit que le projet concernant la paix générale du Continent et un accord relatif au désarmement, y compris la Russie, seront suggérés et que, lorsque le moment des négociations sera venu, une conférence générale comprenant toutes les nations de l'Europe Centrale et Orientale aura lieu.

Nous signalons ces bruits à titre purement documentaire.

LA COMMISSION DE CONTROLE REPREND SON ACTIVITÉ

De Berlin : La Commission de contrôle interalliée, présidée par le général Nollet, a fait savoir au gouvernement allemand qu'elle reprendra ces jours prochains son activité interrompue depuis le début de l'occupation de la Ruhr.

⁂

Au ministère des Finances

M. Parmentier, Directeur du mouvement des fonds, au ministère des finances, abandonnerait ses fonctions.

⁂

Paris, 13 h. 10.

Conseil de Cabinet

Un Conseil de Cabinet s'est tenu ce matin au ministère des Affaires Etrangères sous la présidence de M. Poincaré qui a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

Sur la proposition de M. Chéron, le Conseil a décidé d'appuyer la proposition du député, l'abbé Lemire, tendant à élever à 40 mille francs la valeur du *bien de famille* qui peut être constitué en vertu de la loi du 12 juillet 1909.

MM. Poincaré et de Lasteyrie ont entretenu le Conseil des déclarations qu'ils feront mardi devant la Commission des finances du Sénat.

Marché de La Villette

15 Mars 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	2.627	93	2,75	2,50	2,00
Taureaux.					
Veaux....	1.143	24	4,70	4,40	4,00
Moutons..	8.081	69	4,75	4,50	4,00
Porcs.....	2.326	»	6,60	6,40	6,20

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur toutes les marchandises.

Ne négligez pas votre Rhume

Le **Sirop pectoral St-Antoine** calme toujours rapidement et guérit souvent en 24 heures les toux les plus rebelles.

Remède nouveau et *souverain* pour Rhumes négligés, Bronchites, Catarrhes et toutes maladies de la poitrine en général.

Le Flacon..... 5 fr.

Dépôt à Cahors : Pharmacie GAYET

Envoi franco contre mandat de 5 fr. 50 à Grande Pharmacie Playoult,
A. GINESTET, *pharmacien de 1re classe*
BRIVE (Corrèze)

BON COMPTABLE

Désirerait faire comptabilité pour particulier

Entre ses heures de bureau

S'adresser au Bureau du Journal

On demande une bonne à tout faire

S'adresser : 16, avenue de Toulouse, à Saint-Georges, CAHORS

CHAMBRE GARNIE
A LOUER
vue sur le terrain des sports
S'adresser : 4, place Luctérius

A VENDRE
Un bel immeuble de rapport
Quartier de la Gare
ET
Une petite maison 3 pièces
Libre de suite
Près la rue Saint-James
S'adr : J. DELLARD, *Cabinet Immobilier*
Rue Maréchal-Joffre, CAHORS

La Scierie de la Gare
Demande 2 FORTS MANŒUVRES
1 MAGASINIER connaissant les bois.

Entrée Libre AU PRINTEMPS Prix Fixe
9 et 11, Rue du Maréchal Foch — CAHORS

OUVERTURE
DE LA
Saison ÉTÉ 1923

A cette Occasion
EXPOSITION GÉNÉRALE
Des dernières Nouveautés

GRAND CHOIX DE CONFECTIONS POUR DAMES, POUR HOMMES & ENFANTS
CHAUSSURES, LAINAGES, SOIERIES

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Costume tailleur pour Dames en très belle serge ou gabardine teintes variés.
Le costume..... 110 »

Pantalon pour homme en belle draperie, rayures fantaisie.
Le pantalon..... 35 »

Casaquin en très beau jersey de soie. Teintes mode..... 29 90

Costume pour homme en belle draperie, façon soignée.
Le costume..... 100 »

Costumes sur mesures pour Dames, pour Hommes et Enfants
Coupe et Façon soignées

Lundi 19 Mars 1923
DERNIER JOUR DE NOTRE
Grande Réclame
PARFUMERIE, FLEURS, GANTERIE
LAINAGES, SOIERIES

Consulter les Prix sur le prospectus spécial

Prochainement va paraître notre grand Catalogue illustré de la Saison

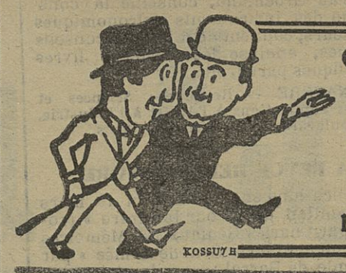

Où vont-ils ?

— Sûrement chez SOURDOIRE le tailleur dont les costumes impeccables tout faits et sur mesures attirent toute l'Elégance.

Coupeur de 1er ordre attaché à la Maison
PARIS-LONDON, 4, rue du Lycée, CAHORS

HERNIES

LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple de M. GLASER le grand Spécialiste de Paris, boulevard Sébastopol, 44 (ancl no 63).

Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

EN VOICI DES PREUVES :

Nous autorisent à publier leur nom :

M. LAFAGE P., à Flaugeac, par Sigoulès (Dordogne), hernie guérie.

M. BEAU P., à Bonneval, commune d'Astier (Dordogne), hernies guéries.

M. CAPGRAS J., charron, à St-Paul-d'Espis (T.-et-G.), hernie guérie.

M. BAYLE P., à Pestillac, par Montcabrier (Lot), hernie guérie.

M. CASSAGNE J., à Angayresques, par Séverac le Château (Aveyron), hernie guérie

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :

CAHORS, mardi 3 avril, Hôtel de l'Europe.
GOURDON, merc. 4 avril, H. de la Boule-d'Or.
CAPDENAC-GARE, vendredi 6 avril, Hôtel de France (Fournier).

VARICES—OBÉSITÉ
Matrice, Déplacement des Organes
Traité de la HERNIE. BROCHURE des BAS à varices et Ceintures-Ventrières. Extr. de l'Album des Ceintures Maillots. *Franco sur demande.*

FORTIFIEZ-VOUS
en prenant la Quintonine. En versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table, vous obtiendrez le meilleur des fortifiants, pour 2 fr. 75.
Pharmacie Orliac à Cahors.

A VENDRE A L'AMIABLE
1o Une maison, 4 pièces, grande cave et grenier ; 2o Une vigne importante, en plein rapport, attenant à la maison ; 3o Un jardin potager. Le tout situé à Sauzet, route d'Agen. — S'adresser à M. Louis DUSSOL, propriétaire à SAUZET.

Pour détruire les TAUPES
rats, souris, campagnols, loirs, pies, corbeaux, renards
radicalement et à peu de frais
rien ne réussit aussi admirablement que le
TAUPINOL GIBET
Ne coûte que 5 francs le flacon pour tuer 1.500 taupes
REMBOURSÉS EN CAS D'INSUCCÈS ;
Flacon d'essai 2 f. Envoi franco contre 5.45 ou 2.45 à
CHAUVIN, Pharm., ROGERT-LE-ROTROU (Eure-et-Loir)
ET TOUTES PHARMACIES

A VENDRE
Moteur à essence
Magnéto LAVALETTE, 2 chevaux 1/2
S'adr : COUDERC, *place St-James, no 6*

COOPÉRATIVE MILITAIRE

A l'occasion des Fêtes de PAQUES grande mise en vente de COQUES.

Les billets de toutes les Chambres de Commerce sans exception sont acceptés.

On vend à tout le monde

Spécialité de graines potagères et fourragères

M. Paul NOYER, ancien jardinier, prévient le public qu'il va recevoir cette semaine de la pomme de terre Beauvais, de Bretagne, de semence sélectionnée, et qu'il la vendra *logée* au meilleur prix.

S'adresser : Epicerie P. NOYER,
rue des Jacobins, faubourg Cabessut

POMMES de TERRE *Semence et Consommation.* Industrie 20 fr. Saucisse 24 fr. Beauvais 24 fr. les 100 kil. Camille TESSIER, à Bessines-sur-Gartempe (Haute-Vienne).

Pommes de terre de Semences, toutes variétés et toutes quantités. S'adresser : A. Leblanc, légumes en gros, BEAULIEU près Loches (Indre-et-Loire). Expéditions et livraisons par toute qualité.

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS
et Location Automobiles
G. RIVIÈRE, Mécanicien
Bureaux : 2, place Rousseau, CAHORS
Prix les plus réduits

Si vous êtes coquettes
venez donc voir les
NOUVEAUX MODÈLES de TAILLEURS
tout faits et sur mesures
vous y trouverez une
COUPEUSE de 1er ordre
A la Femme Chic
PARIS-LONDON
4, rue du Lycée — CAHORS

PARIS-ÉLÉGANT

informe sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir ses costumes tout faits grande mode, demi-saison et été, ainsi que ses beaux tissus fil à fil et grands carreaux, dits Prince de Galle, *pour ses*
COSTUMES SUR MESURES
CHOIX IMPORTANT de PANTALONS à RAYURES
à des prix imbattables, à qualité égale
Maison ROUS 12, Rue Maréchal Joffre
Près le Marché

E. Roussel

Feuilleton du « Journal du Lot » 39

L'Affaire Froideville

PAR

André THEURIET

de l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

VII

— Eh bien, reprit-il en replaçant la lettre dans son carnet, êtes-vous décidée à signer maintenant ?

— Attendez jusqu'à ce soir, supplia-t-elle, je ne puis rien terminer sans avoir vu mon père.

M. d'Entrevernes fronça le sourcil, il eût préféré enlever la chose tout de suite, tandis que la jeune fille était sous le coup de l'émotion. Lui parti, elle pouvait se raviser et reprendre courage. Il ne craignait pas trop Sombernon, qu'il savait timide, pusillanime et sans initiative. Mais il redoutait que, comme à l'époque de sa première visite, Jacques Marly n'intervînt tout à coup ainsi qu'un *Deus ex machina* et ne dissipât les terreurs de Thérèse. Néanmoins, il n'osa pas trop refuser à Mlle Sombernon le répit qu'elle demandait. Il devina sans doute sur le visage de son interlocutrice la ferme intention où elle était de ne pas s'engager immédiatement, car il s'inclina, et posant sur la table le désistement qu'il avait préparé :

— Soit, dit-il, je vous laisse cet acte, lisez-le à tête reposée, mademoiselle, et consultez votre père. A quelle heure doit rentrer M. Sombernon ?

— Vers cinq heures, je pense, répondit-elle.

— Bien ; à six heures précises je viendrai chercher votre réponse.

Il salua et sortit. Quand le bruit de son pas se fut éteint dans l'escalier, Thérèse s'assit dans un fauteuil, et, saisissant dans ses doigts tremblants la fatale feuille de papier timbré, elle essaya de la déchiffrer.

D'abord les caractères dansèrent devant ses yeux troubles et elle ne put rien lire. Puis, faisant appel à toute l'énergie de sa volonté, elle retrouva un peu de sang-froid et s'appliqua si bien, qu'elle parvint à parcourir jusqu'au bout l'acte qui une fois signé, devait terminer à tout jamais l'instance Froideville. Le comte d'Entrevernes ne l'avait pas induite en erreur. Il s'était efforcé d'adoucir tout ce que cette déclaration pouvait avoir de pénible pour l'amour-propre et la dignité de la signataire. Il avait déguisé avec d'aimables circonlocutions la brutalité du langage juridique. Mais, en dépit de ces adroites précautions, la conséquence logique, indiscutable et cruelle de cet acte n'en était pas moins, pour Thérèse Sombernon, l'abandon de toutes ses prétentions à la succession de son grand-père maternel. Aux yeux du public et surtout aux yeux des juges, qui savaient lire entre les lignes, signer cette transaction, c'était abdiquer ; c'était renoncer à faire établir légalement les droits de la marquise de Froideville, c'était laisser peser sur sa grand'mère les accusations odieuses du marquis, et sur la mère la tache d'une naissance illégitime.

— Non, non ! je ne puis pas signer cela ! songeait Thérèse indignée, en rejetant le papier loin d'elle.

Mais alors, c'était la condamnation de Jacques Marly qu'elle allait prononcer ! Peu au courant des choses administratives, Thérèse s'exagérait encore la gravité de la mesure qui pouvait atteindre le rédacteur. Demain, Jacques allait être accusé par ses chefs d'avoir manqué à ses devoirs professionnels ; il serait destitué, et cette révocation ne serait-elle pas de nature à entacher son honneur, à gâter tout son avenir, outre qu'elle le priverait d'un traitement qui composait le plus clair de son revenu ? Et tout cela, parce qu'il s'était dévoué aveuglément au succès de cette malheureuse affaire de la succession Froideville ! Quand il s'était agi de servir les intérêts de Thérèse il n'avait pas, lui, raisonné, discuté aussi longuement ; il n'avait écouté que son cœur et il s'était compromis, sans hésiter, pour celle qu'il aimait.

Thérèse aussi l'aimait. A cette heure solennelle où il lui fallait prendre une résolution qui allait de toute façon peser lourdement sur son cœur et briser peut-être toutes ses espérances, elle sentait croître plus violemment l'amour qu'elle avait conçu pour Jacques. Toute la tendresse que le jeune homme lui avait inspirée s'insurgeait au moment où elle projetait de sacrifier son bien-aimé à un point d'honneur peut-être chimérique. Maintes fois, lorsque l'espoir de gagner le procès Froideville l'avait poussée à bâtir de fabuleux châteaux en Espagne, elle avait rêvé de mettre sa fortune entre les mains de Jacques Marly et de lui offrir de partager sa vie, — et aujourd'hui qu'il s'agissait de renoncer à cette fortune pour le sauver, pourquoi était-elle prise de scrupules ? Il y avait, il est vrai, autre chose en jeu que l'argent dans cette affaire Froideville ; il y avait l'honneur de sa grand'mère à venger, les dernières volontés de sa mère à exécuter. Mais sa mère et son aïeule dormaient dans le tombeau depuis de longues années ; Jacques et elle-même, au contraire, avaient vraisemblablement de longs jours à vivre. Ce devoir envers des morts pouvait-il se comparer aux obligations que lui imposait son affection pour un vivant ? Et si ces deux femmes, dont elle vénérait la mémoire, pouvaient se réveiller de leur sommeil, qui sait si elles n'engageraient pas leur fille à négliger la poursuite d'une revendication posthume, pour s'acquitter de son devoir envers l'homme qu'elle aimait ?

Elle resta longtemps à pleurer et si absorbée par son chagrin qu'elle n'entendit pas Benoît Sombernon entr'ouvrir la porte de la chambre et s'arrêter stupéfait, en voyant sa fille toute en larmes.

— Thérèse, s'écria-t-il en posant précipitamment sa serviette sur la table et en courant vers la jeune fille, qu'as-tu, mon enfant ? qui a pu te mettre dans un pareil état ?

D'un brusque mouvement Thérèse se jeta dans les bras du bonhomme et se serra contre lui, la tête penchée sur son épaule. Elle voulait parler, mais les sanglots lui coupaient la parole.

— Qu'y a-t-il ? répéta Sombernon très inquiet, qu'est-il arrivé !

En même temps, par-dessus la tête de sa fille, il jetait un regard effaré autour de lui. Il aperçut sur la table un papier timbré et il crut comprendre.

— Tu as reçu de mauvaises nouvelles de notre affaire ? reprit-il en se dégageant doucement de l'étreinte de Thérèse et en la forçant à le regarder en face.

La jeune fille répondit par un muet signe de tête.

— Parle-moi, ma pauvre enfant, conte-moi tout ! murmura-t-il d'une voix mal assurée.

— Père, commença Thérèse en tremblant, que dirais-tu s'il nous fallait renoncer absolument à la succession Froideville ?

La figure du bonhomme s'allongea, et il pâlit.

(*A suivre*)

ETUDE
DE
Me E. CONTOU
GRADUÉ EN DROIT
HUISSIER A CAHORS

VENTE
aux
Enchères publiques

Dimanche 18 mars 1923, à 11 heures du matin, Boulevard Gambetta sur le trottoir au-dessus du Café de Bordeaux à Cahors, il sera procédé par mon ministère à la vente aux enchères publiques de Trente Tableaux-pastels encadrés signés : Roubaud,
et de 30 dessus Coussins peints à la main sur satin,
paiement au comptant 10 0/0 en sus.

CONTOU.

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 10 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Bibliographie

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du N° 193 (Mars 1923)

Accidents dans les Exploitations agricoles, par M. Max Legrand. — Aérochir, par MM. G. Lainel et C. Dubosc. — Bateau à Turbine aérienne, par M. Pierre Monnot. — Constructions pneumatiques, par MM. G. Lainel et C. Dubosc. — Durée et simultanéité (A propos de la théorie d'Einstein), par M. Challaye. — Sir Frazer, par M. Albert Houtin. — Hydnocarpus, par M. F. Gagnepain. — L'Insoumise, par M. L. Claretie. — Emile Keller, par M. Combes de Patris. — Ernest Lavisse, par M. L. Abensour. — Manutention automatique des liquides inflammables, par M. Paul Calfas. — Musée du Louvre, par M. Tr. Leclère. — Souvenirs de la Princesse de Metternich, par M. Claude Barjac. — Traité comparatif des Nationalités, par M. Albert Dauzat. — Les Poissons migrateurs, par M. A. Pontali. — Politique intérieure et extérieure (janvier), par M. Jean Desgranges. — Le Centre radio-électrique de Sainte-Assise, par M. J.-J. Verdier. — Jules Siegfried, par M. L. Vergenne. — La Sonnette d'alarme; Terre inhumaine; Les Vignes du Seigneur, par M. Léo Claretie.

68 gravures. — Hors-texte (4 pages) : Le Musée du Louvre. Le numéro : 2 fr. 50 chez tous les libraires.

Le Magasin Pittoresque, 53, rue Réaumur, Paris (2e), publie dans son numéro du 1er mars :

Chirurgiens d'autrefois, L. Fortolis. — Le Tunnel de Rove, G. Boyer. — L'Egyptologie, science française, E. Laut. — J.-L. Forain à l'Institut. — Impressions de voyage : Le Sinaï, P. de Kadore. — En reconnaissance, M. Pionnier. — La Bibliothèque de guerre, à Vincennes, Général Verraux. — Chroniques : Notes de quinzaine, les Arts et les Lettres, le Cinéma, Page de Madame, Conseils du Médecin, le Coin du Gourmet, Nombreuses illustrations.

Les abonnés ont droit à une prime qui les rembourse intégralement et peuvent prendre part à un concours doté de prix nombreux.

REVUE BLEUE

Fondée en 1863

Paraissant les premier et troisième samedis de chaque mois

Sommaire du 3 mars 1923

1. Les Amitiés féminines de Descartes, par Louis de Launay, Membre de l'Institut; 2. La Destruction et l'Exode des Indigènes d'Asie-Mineure, par Félix Sartiaux ; 3. Portraits d'Ecrivains étrangers : Boleslas Prus, par Jan-Topass ; 4. Ramsès se meurt (Nouvelle) Traduit du polonais, par M. Jan-Topass, par Boleslas Prus ; 5. Les Préjugés des Travaillistes anglais contre notre armée noire, par Elise Aubry ; 6 La Politique étrangère : La Crise du Socialisme et la question des Réparations, par L. Dumont-Wilden ; 7. Les Romans : Le Roman historique ; à propos de Cardenio, par Firmin Roz ; 8. Le Théâtre : De l'ingéniosité au Théâtre, par Gaston Rageot : 9. Pascal et le Problème du « Discours sur les Passions de l'Amour », par Gustave Michaut, Professeur à la Sorbonne ; 10. Les Livres Nouveaux; 11. Bulletins étrangers ; 12. Bulletin roumain, par E. A. ; 13. La Question d'Orient, par René Puaux ; 14. Bulletin maritime.

Prix du numéro : 1 fr. 90 ; Etranger : 2 fr. 50. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain (VIIe). Téléphone : Fleurus, 02-29.

Revue Scientifique

Fondée en 1863

Paraissant les deuxième et quatrième samedis de chaque mois

Sommaire du 10 mars 1923

Les Musées Régionaux d'Histoire Naturelle et leur Rôle dans l'Enseignement public, par Louis Roule, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle ; Les Hélices Aériennes et la Navigation Maritime, par Edmond Marcotte, Ingénieur-conseil, Ancien Capitaine de la Section technique de l'Aéronautique ; « Revue Industrielle » : Le Gaz de Haut-Fourneau (suite), par R. Girard, Agrégé de l'Université ; « Revue Coloniale » : Les Insectes nuisibles à l'Olivier, par L. Ft.

Notes et Actualités : Mathématiques : Le Mois Mathématique à l'Académie des Sciences (Janvier 1923) ; Photographie : Procédé pigmentaire à sec ; Médecine : Traitement diététique du diabète ; Histologie : L'évolution des îlots endocrines du pancréas.

Applications de la science à l'industrie : Génie Civil : Les chemins de fer Indochinois ; Hydrographie : Sonde thermométrique à grand rendement pour étudier la température des lacs.

Nouvelles : Académie des Sciences, etc. — Vie scientifique universitaire.

Académie des Sciences de Paris : Comptes-rendus de la séance du 12 février 1923.

Bibliographie.

Prix du numéro : France, 1 fr. 90. Etranger, 2 fr. 50. — Chèques postaux : Paris, 4882. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain, VIIe. Téléphone Fleurus : 02-29.

LES ANNALES

Comme toujours, le numéro des *Annales* est intéressant et varié... Lire cette semaine les profondes réflexions du Docteur Gustave Lebon sur Lausanne, la Ruhr et les menaces de revanche germanique ; la page réservée au Salon des humoristes ; dix articles d'actualité ; une tranche du *Grillon du Foyer* ; la suite du *Roman des Quatre* et le supplément mensuel des jeux, doté de prix. En vente partout : 0.75.

LA NATURE

La Direction d'Anthropologie du Mexique vient de publier une très importante et remarquable étude sur un centre de civilisation antique situé près de Mexico : Teotihuacan. Les fouilles y ont mis à jour toute une ville, des temples, des rues, des frises d'un art fort intéressant, qui soulèvent de multiples questions relativement à leur date et à la population qui les a construites. M. d'Harcourt analyse dans *La Nature*, cet ouvrage de premier ordre et donne de nombreuses photographies de ces curieux monuments.

Les entrepôts frigorifiques se développent partout en France. Le Havre vient d'en créer un énorme, correspondant aux besoins de ce port, dont on trouve la description, les caractéristiques et des vues dans ce numéro de *La Nature*.

On y peut lire encore une bonne étude des récentes installations hydroélectriques en Italie et notamment du barrage de San Chiara d'Ula qui vient d'être terminé en Sardaigne.

Le Pathé Baby, aujourd'hui connu de tous dans son aspect extérieur et son usage, mérite d'être démonté pour savoir son mécanisme : des dessins et un texte clair révèlent ses particularités intéressantes.

Le Supplément, toujours très varié, rend compte de la dernière expédition suisse au Groenland, conseille la construction des instruments astronomiques d'amateurs, contient de multiples conseils pratiques, analyse les derniers livres scientifiques parus, etc.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

commence dans son numéro du 10 mars la publication de « Pour la Gloire » (roman) par Charles Géniaux ; « Mémoires d'un lieutenant de la Grande Armée » par le vicomte de Barral ; « Emile et les autres, ou de la personnalité chez les bêtes » par Charles Derennes.

Lire dans le même numéro : La tradition du lyrisme moderne : Verlaine et Mallarmé, par Henri Clouard. — Essai sur le génie de Copernic (à propos de son centenaire), par Lucien Fabre. — Le vote familial (le suffrage universel intégral), par H. Roulleaux-Dugage. — La chronique parisienne de Louis Latzarus.

ABONNEMENTS :

France : Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Etranger 60, 32 fr.

Abonnement d'essai, Trois mois : 12 fr. (*Trois pièces de théâtre*).

Spécimen gratuit sur demande.

Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal : 176-70.

Plon, rue Garancière, Paris.

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée

Paraissant tous les Vendredis

Sommaire du N° 10

Conférences de la Société des Conférences : La France d'Afrique : I. L'Algérie : Général Mangin.

Ce qu'on dit. — Affaires intérieures : Le débat financier doit-il être un débat politique ? Trygée. — Affaires extérieures : L'Allemagne commence-t-elle à voir clair ? : Jacques Bardoux, professeur à l'Ecole des Sciences politiques. — Affaires économiques : Aristocratie et démocratie du sucre : Lucien Romier, rédacteur en chef de la « Journée Industrielle ». — Notes et Figures : Monsieur de Banville : Edmond Pilon ; L'enfant miraculeux : Marie-Louise Pailleron. — Beaux-Arts : L'Exposition des petits romantiques : Louis Gillet, Conservateur du Musée de Chaâlis. — Mémoires et documents : Les différents Renan de l'image : John Grand-Carteret. — Chronique internationale : France et Suisse : Albert Thibaudet. — Feuillets de la Semaine : Economique : Robert Fabre. — Ce qu'on lit. — La vie financière : Léon Vigneault. — Faits de la semaine.

LA MODE PRATIQUE

Un an 25 fr. — RAPPORTE 100 FOIS CE QU'ELLE COUTE — Le N° 0.50

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES DES MEILLEURS DESSINATEURS
LES PLUS JOLIS OUVRAGES
LES MEILLEURES RECETTES
LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la " Mode Pratique ", vous ferez toutes vos Robes.

79, BOULEVARD St-GERMAIN, PARIS

Mesdames,

Vous n'êtes peut-être pas toutes *de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies*

Mais vous pouvez toutes *le devenir grâce aux*

Publications François Tedesco

39, Boulevard Raspail, Paris (7e)

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gracieusement notre « POCHETTE SPECIMEN » contenant :

1° un numéro du *Journal des Ouvrages de Dames;*
2° un numéro de *La Femme Chez Elle;*
3° un numéro de *Mon Aiguille;*
4° une planche de dessins décalquables au fer chaud.

Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot »

à retourner sous enveloppe affranchie aux

Publications François TEDESCO

39, Boulevard Raspail, Paris (7e)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCHETTE SPECIMEN » *contenant un exemplaire de chacune des publications:* « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » *et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 0 fr. 50 pour le port.*

Nom.....

Adresse.....

.....

Date et Signature

LES FEMMES DE GOUT
trouvent dans
PARIS-BRODERIE
En vente partout le N° : 1 fr.
LES PLUS JOLIS
DESSINS DE BRODERIE
GRANDEUR D'EXÉCUTION
AVEC DESSINS
Décalquables
AU FER CHAUD
(Procédé Breveté)

ETUDE
DE
Me L. NUVILLE
Docteur en Droit
AVOUÉ A FIGEAC (Lot)
Successeur de Mes Vival, Malrieu et Loubet.

PURGE
d'hypothèques légales

Suivant acte sous seing privé, en date du dix novembre mil neuf cent vingt-deux, enregistré à Cahors le seize novembre mil neuf cent vingt-deux, folio 26, case 1, par Monsieur le Receveur qui a perçu trois mille cinq cents francs, Monsieur BRISARD, préfet du département du Lot, demeurant à Cahors, Hôtel de la Préfecture, agissant au nom et pour le compte du département du Lot, en vertu de la délibération du Conseil général du Lot, en date du vingt-quatre avril mil neuf cent vingt-deux, a acquis de : 1° Monsieur GAMEL Eugène, ex-huissier, et Madame Marie-Justine-Catherine BOYER, son épouse, demeurant ensemble à La Rochelle, 35, rue Chef-de-Ville; 2° Monsieur GAMEL Firmin-Joseph, fils, commissaire de police, détaché au service de sûreté de l'Armée du Rhin, secteur postal 77, à Mayence, et Madame Louise LHÉRITIER, son épouse, domiciliée avec lui : 1° un corps d'immeubles situé à Cajarc, comprenant maison d'habitation servant de caserne pour la brigade de gendarmerie de Cajarc, écuries, remise, buanderie, cour, le tout d'un seul tenant, figurant au plan cadastral sous le numéro 1088, section D, et confrontant avec les chemins de grande communication numéros 17 et 19 (façade de la caserne : route de Gréalou, chemin numéro 19; derrière de la caserne : route de Marcilhac, chemin numéro 17); avec le tour de ville sur un angle; du côté opposé, avec l'établissement Bert, aubergiste à Cajarc; enfin, du côté des écuries, côté droit, avec un petit sentier qui conduit à l'infirmerie des chevaux de la brigade de gendarmerie; 2° un jardin loué actuellement aux gendarmes, figurant sous les numéros 1085 p, 1086, 1087, section D, confrontant avec le chemin de grande communication numéro 17 (route de Marcilhac), propriété Calmettes Marc, et avec terre restante aux vendeurs sur les autres côtés, d'une contenance de onze cents mètres carrés environ, moyennant le prix principal de TRENTE-CINQ MILLE FRANCS, en sus des charges.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Figeac, le vingt-six janvier mil neuf cent vingt-trois, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié :

1° A Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Figeac ;

2° A Madame Louise LHÉRITIER, sans profession, épouse de Monsieur Firmin-Joseph GAMEL et à ce dernier, commissaire de police, détaché au service de sûreté de l'Armée du Rhin, secteur postal 77, à Mayence, domiciliée avec son mari, et ce suivant exploit de Maître NIEUCEL, huissier à Figeac, en date du cinq mars mil neuf cent vingt-trois, enregistré.

3° A Madame Marie-Justine-Catherine BOYER, sans profession, épouse de Monsieur Eugène GAMEL, ex-huissier, et à ce dernier, demeurant ensemble à La Rochelle, 35, rue Chef-de-Ville, et ce, suivant exploit de Maître GOUGE, huissier à La Rochelle, en date du sept mars mil neuf cent vingt-trois, enregistré.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue et est faite en conformité de l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Certifié véritable.

Figeac, le quinze mars mil neuf cent vingt-trois.

NUVILLE, *avoué.*

ETUDES
DE
Me J.-B. SERINDOU
Avoué à Figeac, rue Séguier
Me Jules NIEUCEL
Gradué en Droit
Huissier-audiencier
Rue du Griffoul, à Figeac

Vente Mobilière
à
suite de Faillite

Le **DIMANCHE VINGT-CINQ MARS MIL NEUF CENT VINGT-TROIS,** à **DEUX HEURES DU SOIR,** il sera procédé dans les bureaux de la Banque CERTES & MARTY, Place de la Raison à Figeac, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant, des divers meubles et objets inventoriés à suite de Faillite.

Cette vente comprendra notamment :

Deux bureaux américains chêne massif ;
Un coffre-fort marque « PERREUIL » ;
Un coffre-fort marque « BEAUCHE » ;
Un bureau ministre ;
Trois fauteuils de bureau ;
Une machine à écrire « SCHMITT PREMIER » ;
Un duplicateur ;
Armoires à papeterie ;
Cartonnier ;
Presse à copier ;
Casiers divers ;
Grand comptoir et caisse ;
Cartel ;
Bureaux divers ;
Chaises ;
Tables ;
Lampes électriques portatives ;
Bascule ;
Bicyclette de dame ;
Voitures d'enfant ;
Un billard et trois boules en ivoire.

Cette vente est poursuivie à la requête de MM. les Syndics de la Faillite CERTES & MARTY, et a été autorisée par Monsieur SAUVÊTRE, Juge-Commissaire, en date du neuf mars courant mois.

Il sera perçu 10 % en sus du prix de vente.

Pour extrait :

J. NIEUCEL.

Salle de Vente
ROUGÉ-SERRES
62, rue E. Zola, CAHORS

Dépôt de Meubles
et autres objets anciens et modernes
Achat et vente

Hôtel de Vente
4, rue Blanqui, à CAHORS
Près des ateliers de MM. Bénestèbe-Artigalas

Achats, ventes et dépôt de meubles et objets mobiliers. Occasions

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le Dr ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de **rhumatismes,** de **bronchites aiguës ou chroniques,** et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : **10** francs. — Grandeur unique.

Maison de paris aux 100,000 paletots

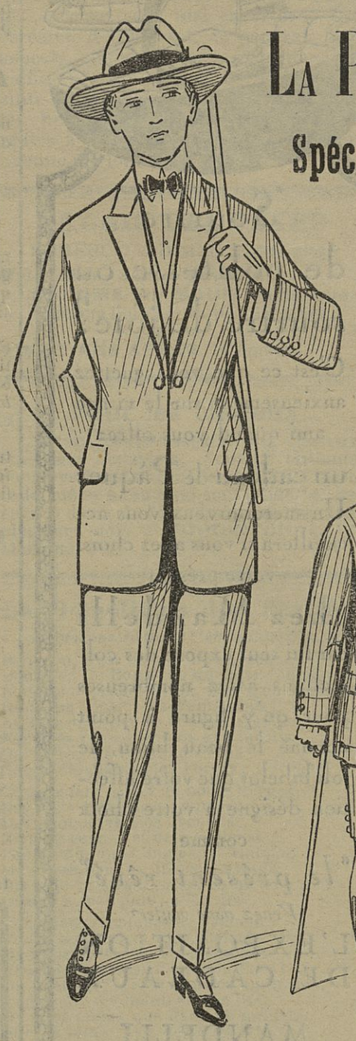

La Plus Importante Maison
Spécialisée dans les Vêtements
d'HOMMES
Jeunes Gens et Enfants

CHEMISES
COLS, CRAVATES
BRETELLES

SUR MESURE MÊME PRIX
que nos* VÊTEMENTS *faits d'avance
Les Mieux Assortis, les Moins Chers de Cahors

Ameublements
Vve J. BOUZERAND
31, rue Nationale, CAHORS
MEUBLES, SIÈGES, GLACES, TENTURES, LOCATION

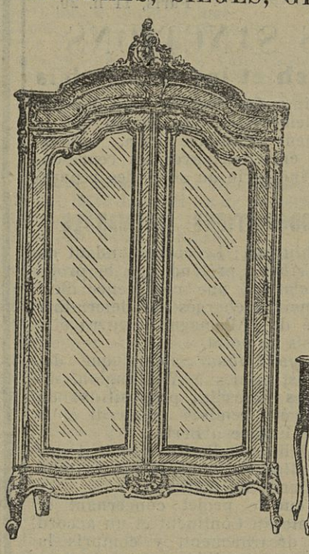

Grand choix de chambres avec armoire à glace, depuis **830 fr.**

Salle à manger depuis.... **900 fr.**

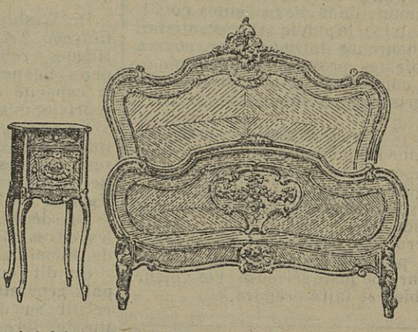

Chambre Louis XV : noyer ciré frisé : lit de milieu, armoire à glace deux portes, sommier, table de nuit. **2.600 fr.**

Chambre Louis XV : noyer massif, sommier compris..... **3.160 fr.**

Chambre Louis XVI : acajou et bronze, lit de milieu galbé, armoire à glace deux portes, table de nuit et sommier..... **2.400 fr.**

Chambre Louis XVI : acajou massif, sommier compris, armoire à glace deux portes..... **2.200 fr.**

A la Samaritaine CAHORS
Jean SÉGUÉLA
5, rue Georges Clemenceau et Place Galdemar

GRAND CHOIX DE TAILLEURS
pour Dames et Jeunes Filles, blouses, robes
TISSUS HAUTE NOUVEAUTÉ, SOIERIES, etc.